



AVIS PUBLIC

ADOPTIONS ET ENTRÉES EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance tenue le 11 janvier 2011 à 19 h, les règlements d'emprunt suivants :

1. Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ pour la réalisation de travaux de protection d'immeubles (RCA10-27007).
2. Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réalisation de travaux de réaménagement de la rue du Trianon entre les rues Sherbrooke et Anne-Hébert, ainsi que de la rue Joseph-Daoust et Cléopée-Têtu (RCA10-27009).

Le **7 mars 2011**, le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a approuvé les règlements d'emprunt RCA10-27006, RCA10-27011 et RCA10-27012.

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements durant les heures normales à la Mairie d'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, de 8 h 30 à 16 h 30.

DONNÉ À MONTRÉAL, CE 15^E JOUR DE MARS 2011.

M^e Julie Doyon
Secrétaire d'arrondissement